TOUTE L'ACTUALITE DE VOTRE VILLAGE DANS LE N°119 DE MAI - JUIN 2020

Morainvilliers & Bures
Les Nouvelles

L'édito

Bonjour à tous,

Après quelques mois de silence pour cause de période préélectorale, c'est avec un plaisir réel que l'équipe municipale et moi-même vous retrouvons dans les pages de nos Nouvelles.

Donc, avant toute chose, nous tenons à vous remercier de la confiance que vous avez renouvelée à toute l'équipe lors du scrutin du 15 mars. Certes, la participation fut plus limitée que d'habitude. Mais ce fût le cas dans la plupart des communes qui n'avaient qu'une liste. Une abstention largement renforcée par les annonces concernant l'épidémie de COVID-19.

Comme vous le savez, le conseil municipal d'installation qui avait été programmé pour le samedi 21 mars n'a pu avoir lieu et c'est donc l'ancien conseil qui a poursuivi son mandat jusqu'à ce que nous puissions enfin l'organiser. C'est donc chose faite depuis le samedi 23 mai ! Comme le veut la procédure, Fabienne Devèze a été élue Maire par les élus présents et une liste de 5 adjoints au Maire a également été élue.

Nous avions déjà exprimé nos remerciements sur le site de la commune morainvilliers-bures.fr et sur notre page Facebook Ville de Morainvilliers-Bures qui nous ont principalement permis de communiquer avec vous durant le confinement, mais je tenais à vous les renouveler dans ces pages.

Notre prise de fonction a cependant été tout à fait inédite puisque l'épidémie de COVID-19 et le confinement nous ont obligés à prendre diverses dispositions que nous vous exposons dans le « Dossier du Mois ».

Au moment d'écrire ce numéro, nous nous adaptons toujours aux différentes directives du gouvernement afin d'accueillir dans les meilleures conditions le public en Mairie et les enfants dans les infrastructures scolaires et périscolaires. Même si le déconfinement est amorcé, le risque d'une deuxième vague existe, il nous appartient à tous collectivement de faire que cela ne survienne pas.

Ainsi, je vous invite à respecter plus que jamais les gestes barrières, ne relâchons surtout pas notre vigilance face à cette maladie. En vous protégeant, vous protégez les autres !

Bien à vous. Fabienne DEVEZE et l'équipe municipale.

Au sommaire ...

LA MAIRIE VOUS INFORME 2 à 9

Informations déchets et calendrier utile / Réouverture de la déchèterie / Horaires Mairie / Qualité de l'eau / Soutien psychologique Covid-19 / Violences Intrafamiliales : numéros d'urgence / Compte-rendu des Conseil municipaux des 20 et 23 mai.

DOSSIER DU MOIS 10 et 17

Spécial Crise du Covid-19

ACTUALITES 18 à 25

Décès / Inscription restauration scolaire pour la rentrée 2020 / Inscription en maternelle ou en CP / Réouverture des bibliothèques BMB / Ouverture du Cabinet Médical / Démarrage chantier Tennis de Bures / Terrain de football de Bures / Dispositif d'aide à la lutte contre le frelon asiatique / Travaux en images / Mesures d'aide IDF Mobilités / Soutien aux commerçants et producteurs locaux / Indian Forest Yvelines réouvre ses portes / Déclaration des revenus de 2019

PETITE ANNONCE 25

ASSOCIATIONS 26 et 32

Prochain bouclage des Nouvelles

N°120 – Juillet/Août 2020
Remise textes : le 15 juin 2020
Parution : le 03 juillet 2020

Retrouvez-nous ou écrivez-nous sur
www.morainvilliers-bures.fr / accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr

INFOS DÉCHETS

COVID-19
CORONAVIRUS

HALTE AUX INCIVILITÉS
LA RUE N'EST PAS UNE POUBELLE

> Je suis **solidaire** des **agents** de la propreté et des déchets.
> Je **respecte les règles** pour jeter mes déchets.
> Je protège **leur santé** et je préviens les risques de contamination.

À FAIRE — DANS L'ESPACE PUBLIC

Je dépose mes déchets à l'intérieur des bornes. Je respecte les règles de tri et de conditionnement des déchets.

Je place mes gants, masques et mouchoirs dans un double sac hermétique à part et bien fermé. Si je suis malade j'attends 24h avant de les jeter dans la borne.

Je jette mes déchets dans les corbeilles de rue

Je ramasse les déjections de mon animal dans un sac fermé.

À FAIRE — CHEZ MOI

Ordures ménagères, emballages recyclables et verres : je respecte les jours et horaires habituels de sortie de mes bacs.

Je respecte les jours et horaires habituels de sortie des encombrants, dans la limite d'1m^3

Je stocke si possible mes encombrants temporairement.

Après chaque collecte, je pense à désinfecter le couvercle et la poignée de chaque bac.

EN CAS DE MALADIE

Je place mes gants, masques et mouchoirs dans un double sac hermétique à part et bien fermé. J'attends 24h avant de le jeter dans mon bac.

À NE PAS FAIRE — DANS L'ESPACE PUBLIC

Je ne dépose pas mes déchets en dehors des bornes d'apport volontaire. Cela empêche la collecte.

Je ne jette rien au sol, en particulier : les mouchoirs, lingettes, gants et masques de protection.

Je ne dépose pas mes sacs d'ordures ménagères dans les corbeilles de rue.

Je ne souille pas les rues avec les déjections de mon animal et mes mégots de cigarettes.

À NE PAS FAIRE — CHEZ MOI

Je ne sors pas mes bacs de collecte en dehors des horaires et jours de collecte habituels.

Je ne dépose pas de sacs à côté des bacs.

Je ne sors pas mes encombrants en dehors des jours prévus.
Je ne dépasse pas la limite d'1m^3 maximum autorisé par foyer et par collecte

Je ne dépose aucuns gants, mouchoirs, lingettes et masques usagers en vrac dans mes bacs.

PLUS QUE JAMAIS, LA SALUBRITÉ PUBLIQUE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Infos déchets : jours et horaires de collecte sur votre calendrier ou sur gpseo.fr

GRAND PARIS SEINE & OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

La mairie vous informe

Les principales dates à retenir

ENCOMBRANTS :

Prochaine collecte le 3 juin 2020

> Sont considérés comme des encombrants : sommiers, matelas, ferrailles, meubles de moins de 2,50m de haut et de moins de 100 kg. Pas de déchets toxiques ni de gravats.

> A déposer en bordure de rue la veille à partir de 19h à raison de 1m3 par foyer.

Retrouvez toute l'information sur gpseo.fr

La communauté urbaine gère vos déchets et répond à toutes vos questions en contactant INFOS DECHETS : 01 34 01 20 36

RAMASSAGE DÉCHETS VERTS :

Les lundis :
1er, 8, 15, 22 et 29 juin,
Le 13 juillet

Distribution de 10 sacs de déchets verts

Le début du confinement face la pandémie de Covid-19 nous avait malheureusement fait prendre la décision d'annuler la distribution gratuite de sacs de déchets verts. La ville de Morainvilliers et la communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) ont le plaisir de rétablir ce service. Vous pourrez retirer 10 sacs en papier pour vos prochaines collectes sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile UNIQUEMENT de la permanence qui aura lieu :

Le Samedi 30 mai 2020 de 9h30 à 11h30

> **sur Morainvilliers :** Rendez-vous à la mairie (Parking derrière l'église)

> **sur Bures :** Rendez-vous à la garderie face école maternelle (Parking Place du Château).

En ce qui concerne les déchets verts, les techniques alternatives sont à privilégier afin de soulager les collectes telles que le paillage, le mulching et le compostage.

La Communauté Urbaine GPS&O souhaite continuer à maintenir un ramassage minimum de nos déchets verts en cette période de déconfinement progressif.

Nous en appelons donc au civisme et à la compréhension de tous les habitants.

> N'oubliez pas de « sortir vos déchets verts la veille à partir de 20h00 dans la limite de 3 sacs et 2 fagots ficelés d'un mètre de long par collecte ».

Si beaucoup de déchets verts n'ont pas été ramassés ces dernières collectes, c'est parce que cette règle n'a malheureusement pas été respectée. Et, bien que la déchèterie d'Orgeval vous remercions par respect pour les équipes qui réalisent nos collectes de ne pas déroger à cette règle.

> S'agissant de la mission principale d'élimination des ordures ménagères, il est également rappelé que tous les déchets sortis en vrac, aux pieds des conteneurs à déchets, ne seront désormais plus collectés par les équipages. Encore une fois, les conditions sanitaires actuelles nous imposent de respecter rigoureusement les règles de présentation. « BACS = OUI - SACS ORDURES MENAGERES OU VRACS AU SOL = NON" ».

> Soyons solidaires, par respect des personnels d'équipage qui comptent sur le soutien de tous !

TRAVAUX BRUYANTS

➔ Nous vous rappelons que l'utilisation d'engins à moteur, tronçonneuses, tondeuses thermiques ou électriques, jets haute pression… tous travaux bruyants sont :

- **interdits les jours fériés toute la journée**
- **tolérés les dimanches de 10h à 12h**
- **permis les autres jours sauf entre 20h et 8h**

Nouveau mode de fonctionnement

Réouverture de la déchèterie depuis le 11 mai

La déchèterie d'Orgeval rouvre ses portes avec le déconfinement. Toutefois, l'accès se fera pour le moment uniquement sur rendez-vous et dans le respect de nouvelles règles mises en place pour assurer la sécurité du personnel et des usagers.

Connectez-vous sur lien **https://www.rdv-decheterie.fr/** et commencez directement votre réservation puis laissez-vous guider par le service

- Sélectionnez votre déchèterie
- Prenez rendez-vous pour le lendemain grâce au calendrier de plages disponibles
- Confirmez votre inscription au service
- Recevez un mail de confirmation de votre rendez-vous et une attestation d'inscription
- Service accessible sur tous supports numériques
- Rappel des bonnes pratiques, règles de comportement : hygiène, sécurité, distanciation sociale

LA DÉCHÈTERIE SERA FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

- En cas de saturation des bennes ou des contenants, la déchèterie devra fermer, le temps de procéder à l'évacuation des déchets.
- En cas de non-respect des règles, les déposants seront refusés.

POUR LES PARTICULIERS

Les plages de rendez-vous seront fixées :
Lundi : 14h00 - 17h00 /
Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00 / Samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00.

CONDITIONS DE PRÉSENTATION POUR UN DÉPÔT :

- Se munir de ses justificatifs à présenter à travers la vitre du véhicule ou à déposer sur le présentoir à votre disposition :
- Badge ou justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité
- 1 seul passage par semaine
- Dépôt limité à 1 m3 par passage
- Pas d'autorisation de dépôt exceptionnelle

POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

Les plages de rendez-vous seront fixées sur les déchèteries acceptant les professionnels, à savoir : Aubergenville, Gargenville, Les Mureaux et Orgeval : Lundi : 14h - 17h - Mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h.

CONDITIONS POUR UN DÉPÔT :

- Se munir de ses justificatifs à présenter à travers la vitre du véhicule ou à déposer sur le présentoir :
- Kbis prouvant que le siège de l'entreprise se trouve sur la commune.
- Carte grise
- 1 seul passage par semaine
- Pas d'autorisation de dépôt exceptionnelle
- Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries professionnelles en consultant le site suivant : **https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr**

CONSIGNES A RESPECTER SUR SITE : Respecter les distances sociales et les gestes barrières = Prévoir un masque, des gants et du gel hydroalcoolique. La CU GPSEO ne fournira ni masque, ni gants, ni gel - Temps de déchargement : 5 mns

POUR L'ENSEMBLE DES DÉPOSANTS SONT NON AUTORISÉS

- Les véhicules équipés de bennes basculantes (camion plateau, etc.)
- Les véhicules dépassant 1 m 90 de hauteur
- Les remorques égales ou supérieures à 500 kg

Pour tout renseignement complémentaire :
dechetteries@gpseo.fr

La mairie vous informe

Qualité de l'eau

Covid-19 : La CU GPS&O garantit la qualité sanitaire de l'eau

En cette période d'état d'urgence, la qualité sanitaire de l'eau potable est totalement garantie. L'agence Régionale de Santé assure les prélèvements et analyses de l'eau potable distribuée aux habitants. Ces contrôles sont complétés par les analyses d'autocontrôle de tous nos exploitants (Suez Eau France, Veolia Eau, Saur et SEFO). Depuis le début de la crise 100% des analyses sur la qualité biologique des eaux sont conformes.

> L'eau du robinet peut être consommée en toute sécurité

Par mesure de précaution les taux de chlore présents dans l'eau distribuée correspondent aux limites hautes conseillées. Ce niveau permet de prévenir le risque de développement du virus dans l'eau et de l'éliminer lors du lavage des mains. C'est pourquoi, les habitants peuvent parfois constater un goût de chlore plus important qu'à l'habitude, qu'il est possible d'atténuer en mettant une carafe d'eau au réfrigérateur quelques heures.

> Les lingettes se jettent à la poubelle, pas dans les toilettes !

Concernant la collecte des eaux usées, les agents de la communauté urbaine constatent depuis le début de cette crise sanitaire la présence de quantités importantes de lingettes qui endommagent les réseaux d'assainissement et bouchent les canalisations. GPS&O tient à rappeler qu'il est plus que jamais essentiel de respecter les gestes civiques en jetant à la poubelle et non dans les toilettes les lingettes usagées, même celles mentionnées « biodégradables ».

NOUS CONTACTER

Le maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.

Par téléphone : 01 39 75 87 53
aux horaires d'ouverture (ci-dessous)
Par courriel :
Depuis le formulaire NOUS CONTACTER sur notre site www.morainvilliers-bures.fr

Par courrier :
Mairie - Place de l'église
78630 Morainvilliers

La Mairie est ouverte au **public** selon les horaires habituels mais dans le respect des **gestes barrières**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil :

Lundi :	9h à 12h / 14h à 17h
Mardi :	9h à 12h
Mercredi :	9h à 12h
Jeudi :	9h à 12h
Vendredi :	/ 14h à 17h
Samedi :	9h à 12h

Service de l'urbanisme et du cadastre :
Uniquement lundi , mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.

LES NOUVELLES

Directeur de la publication :
Fabienne Devèze

Adjointe à la communication :
Stéphanie Martin

Comité de rédaction :
Equipe municipale
Mise en page : Anna Design

Impression : Ateliers Demaille, Alfortville

Soutien psychologique

Création d'une cellule "Ecoute et paroles COVID"

Nous vous informons qu'une cellule "Ecoute et paroles COVID" a été mise en place au Centre hospitalier intercommunal de Meulan-Les Mureaux afin d'accueillir les personnes qui auraient besoin d'un soutien psychologique face à la crise sanitaire que nous traversons.

Cette cellule est joignable au **01 30 22 42 33** de **9 h à 17 h du lundi au vendredi.**

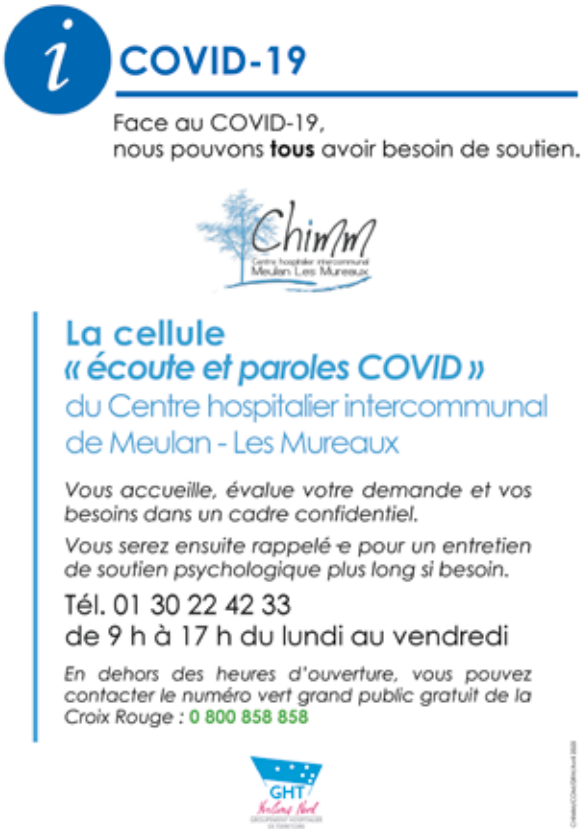

Retrouvez-nous ou écrivez-nous sur :

1. www.morainvilliers-bures.fr
2. accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr
3. **https://www.facebook.com/villedemorainvilliersbures**

Extrait du compte-rendu

Conseil municipal du 20 mai 2020

> PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION DE DELEGATION EN DATE DU 21 MAI 2014

- Décision 01/2020 avenant au marché de travaux aménagement d'un cabinet médical au rez de jardin de l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe – lot 2 – entreprise COCELIA pour un montant de 2 562.13 €
- Décision 02/2020 avenant au marché de travaux aménagement d'un cabinet médical au rez de jardin de l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe – lot 1-société VICTOR pour un montant de 3 757.50 € HT
- Décision 03/2020 attribution marché de travaux construction de deux courts de tennis couverts, club house et un padel – lot 2 : Gros Œuvre – entreprise ALT'ANCRE pour un montant de 142 290 €HT
- Décision 04/2020 attribution marché de travaux construction de deux courts de tennis couverts, club house et un padel – lot 4 : Electricité chauffage – société MAGNY ELECTRICITE GENERALE pour un montant de 43 500 €HT
- Décision 05/2020 attribution marché de travaux construction de deux courts de tennis couverts, club house et un padel – lot 6 peinture carrelage faïence- société VISEU PEINTURE pour un montant de 21 250 €HT
- Décision 06/2020 attribution marché de travaux construction de deux courts de tennis couverts, club house et un padel – lot 1 terrassement – VRD – société TPE 78 pour un montant de 185 000 €HT
- Décision 07/2020 attribution marché de travaux construction de deux courts de tennis couverts, club house et un padel – lot 3 bâtiment clos couvert – société MATHIS pour un montant de 681 108 €HT
- Décision 08/2020 attribution marché de travaux construction de deux courts de tennis couverts, club house et un padel – lot 7 sol tennis – société POLYTAN FRANCE ENTREPRISES pour un montant de 85 194.88 €HT
- Décision 09/2020 attribution marché de travaux construction de deux courts de tennis couverts, club house et un padel – lot 5 plomberie –société CHAUFFAGE CHARLES pour un montant de 20850 €HT
- Décision 10/2020 avenant n°2 au marché de travaux aménagement cabinet médical au rez de jardin de l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe lot 1- prolongation du délai d'exécution
- Décision 11/2020 avenant n°2 au marché de travaux aménagement cabinet médical au rez de jardin de l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe lot 2 –prolongation du délai d'exécution
- Décision 12/2020 avenant au marché de travaux aménagement cabinet médical au rez de jardin de l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe lot 3 – prolongation du délai d'exécution
- Décision 13/2020 avenant au marché de travaux aménagement cabinet médical au rez de jardin de l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe lot 5 –prolongation du délai d'exécution
- Décision 14/2020 avenant au marché de travaux aménagement cabinet médical au rez de jardin de l'école Suzanne Deutsch de la Meurthe lot 4 – prolongation du délai d'exécution

La mairie vous informe

> MISE A JOUR DU RIFSEEP

Pour rappel le RIFSEEP est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le régime indemnitaire est composé de 2 parts :

- une part fixe (IFSE) liée notamment aux fonctions
- une part variable (CI) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon le groupe de fonctions défini conformément aux dispositions arrêtées par la délibération du 14 décembre 2016.

Considérant le parcours professionnel de certains agents, il est proposé une mise à jour des plafonds annuels définis à l'article 2 et figurant à l'annexé 1.

Il est rappelé que les montants définitifs sont pris par arrêtés individuels et les montants peuvent être en dessous des plafonds.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les plafonds définis en annexe 1,

DIT que les critères et modalités d'application du RIFSEEP telles que définis dans la délibération du 14 décembre 2016 ne sont en rien modifiés.

> MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle au conseil municipal,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Considérant le remplacement d'un agent administratif,

Madame le Maire propose au conseil municipal les modifications suivantes au tableau des emplois :

Nombre de Postes	Créations	Fonctions
1	Adjoint administratif principal 2ème classe TC	Agent administratif

> MODIFICATION TARIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal à l'unanimité FIXE les tarifs communaux relatifs à la restauration scolaire à compter du 31 août 2020 :

Année	Repas/enfant personnel communal enseignant	Repas/ enfant 3 enfants et +	Repas/enfant Hors délai Domicile hors commune	Repas à domicile	Repas/enfant Panier fourni par les parents (allergies alimentaires)
2020/2021	4.69 €	4.24€	6.13€	7.45€	2.06€

Extrait du compte-rendu

Conseil municipal du 23 mai 2020

> ELECTION DU MAIRE : Le conseil municipal s'est réuni le 23 mai 2020 pour procéder à l'élection du maire et des adjoints.

Sous la présidence du plus âgé des membres du conseil, il a été procédé à l'élection du Maire.

Résultats du premier tour de scrutin:

- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs :1
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Madame DEVEZE Fabienne a été proclamé Maire.

> DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le CGCT, notamment l'article L2122-2,

Considérant qu'en vertu de l'article précité, le conseil municipal détermine le nombre des adjoint(e)s au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que la commune de Morainvilliers, classée dans la strate de 2 500 -3 499 habitants dispose de 23 membres au sein de son conseil municipal,

Considérant par conséquent que le conseil municipal peut déterminer librement le nombre d'adjointes et adjoints dans la limite maximale de 6 postes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de créer, 5 postes d'adjoints au Maire.

> ELECTION LISTE ADJOINTS

Le maire a constaté une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire déposée.

Liste conduite par Sylvie JOUBIN

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 23

- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs :0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolu e : 12

Ont été proclamé adjoints et immédiatement installés les candidats sur la liste conduite par Sylvie JOUBIN. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- 1er adjoint : Sylvie JOUBIN
- 2ème adjoint : Julien LORENZO
- 3ème adjoint : Stéphanie DUPUIS
- 4ème adjoint : Thierry HEDAN
- 5ème adjoint : Stéphanie MARTIN

> LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL ARTICLE L1111-1-1 DU CGCT

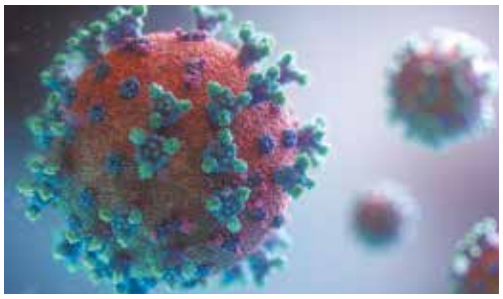

SPÉCIAL CRISE DU COVID-19

La pandémie de coronavirus apparue à Wuhan en Chine en décembre 2019, a désormais contaminé 5.3 millions de personnes dans le monde (2.07 millions de personnes en ont guéri) et causé près de **342 000 morts selon l'Université John Hopkins en date du 24 mai 2020.** En **France**, le bilan est de plus de **144 800** cas et **28 289** décès au 23 mai au soir, selon le ministère de la Santé.
La France, 7e pays au monde le plus touché en nombre de cas et 5e en nombre de décès, poursuit son déconfinement sur fond de crise économique alors que des symptômes plus graves chez l'enfant associés à la maladie de Kawasaki inquiètent. Sur la dernière carte des départements figurent toujours **32 départements classés "rouge",** principalement l'Ile-de-France, le quart Nord-Est et Mayotte, et **69 départements "verts".**
Le ministère de l'Intérieur met en ligne régulièrement tous les communiqués du gouvernement relatifs au Coronavirus et actualise les mesures prises en cette période inédite de crise sanitaire sur **https://www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/L-actu-du-Ministere**

> QUELLES DISPOSITIONS PRISES PAR LA MUNICIPALITÉ CONTRE LE COVID-19 ?

A l'échelle locale et dès les premiers jours de confinement, nous avons pris des mesures dont nous vous avions informés sur le site **www.morainvilliers-bures.fr** et sur notre page Facebook **Ville de Morainvilliers-Bures** et notamment :

- ✅ Fermeture des espaces de jeux (et ce avant l'obligation faite).
- ✅ Suspension immédiate des activités de toutes les associations.
- ✅ Identification des personnes « fragiles » et prise de contact pour connaître leur situation et besoins.
- ✅ Recensement des personnes volontaires pour aider les personnes les plus fragiles (notamment pour faire leur course) et organisation des soutiens.
- ✅ Fermeture de la Mairie mais réorganisation du travail sur site et consultation quotidienne des messages adressés à la mairie via répondeur et par mail.
- ✅ Recensement des masques disponibles FFP2 sur la commune et redistribution aux membres de notre corps médical et paramédical avec qui nous restons en lien pour répondre à leurs éventuels besoins.
- ✅ Recensement des habitants de plus de 65 ans, soit 442 personnes (sur la base des personnes inscrites sur les listes électorales), pour accentuer la vigilance à leur égard. Un courrier leur a été distribué pour leur proposer de l'aide.
- ✅ Distribution de masques :
  - au foyer d'accueil médicalisé COALLIA,
  - aux personnes les plus à risque de la résidence La Roselière au travers du gardien, M. Trinel,
  - à quelques commerçants,
  - à la brigade de gendarmerie d'Orgeval.

- Soutien aux médecins et personnels hospitaliers : Nous avons pris contact avec quelques établissements pour leur fournir du matériel.
- Nous avons par ailleurs cherché où loger des membres du corps médical en cas de besoin, dans l'hypothèse où ils auraient souhaité se confiner dans un hébergement de secours afin de ne pas faire prendre de risque à leur famille. Si nous avons repéré des sites potentiels, le cas ne s'est pas produit.

> DES MASQUES POUR TOUS AU DÉCONFINEMENT GRÂCE À UN MAGNIFIQUE TRAVAIL D'ÉQUIPE !

Une belle chaîne de solidarité s'est mise en place le dimanche 10 mai 2020 avec une grande réactivité pour assurer la distribution de masques au plus grand nombre de Morainvillois et Burois avant le déconfinement du lundi 11 mai.

- Pour les séniors de plus de 65 ans (Soit 442 personnes identifiées sur la base des inscrits sur les listes électorales) : La commune a acquis des masques FFP1 pour fournir une dotation à nos ainés âgés de + de 65 ans à raison de 2 masques par personne + 2 masques en tissu + 1 mode d'emploi distribuée sous enveloppe dans leurs boîtes aux lettres avant le déconfinement du lundi 11 mai. Un complément de masques supplémentaires a également été distribué le 23 mai 2020.
- Tous les habitants (Adultes et Enfants nés avant 2009) : Grâce aux achats faits par la commune, au don d'un millier de masques par un habitant que nous remercions vivement, ainsi qu'aux dotations de la région, du département et de la communauté urbaine, une distribution de masques tissus lavables (2 par personne) s'est organisée sous forme de DRIVE le dimanche 10 mai 2020.
- Agents et encadrants des écoles : Bien entendu, attribution de tous les moyens de protection nécessaires à nos agents et aux intervenants dans les écoles, garderie et restaurant scolaire dès que ceux-ci ont réouvert.

RETOUR SUR CETTE JOURNEE SPECIALE DU 10 MAI :

15H30
Le département des Yvelines diffuse l'information de la réception imminente par camion de 430 000 masques pour équiper les communes de moins de 15 000 habitants.

16H30
Arrivée des camions à Guyancourt. Notre Maire, Fabienne Devèze, est déjà sur place pour réceptionner notre dotation.

17H30
Chargement des masques pour Morainvilliers et Bures.

18H00
Diffusion de l'information aux habitants par le site internet, les réseaux sociaux, les panneaux d'affichage numérique, diffusion d'une alerte par haut-parleur et un fantastique relais des habitants.

18H30 à 21H00
Distribution des masques sous plis dans les boîtes aux lettres de nos aînés de + de 65 ans et par Retrait Drive sur le Parking de la Mairie à Morainvilliers et le Parking du Château à Bures !
Au total 3178 distribués le 10 mai sur la commune (1072 sur Bures et 2106 sur Morainvilliers)

Un grand Merci à Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines et à nos Conseillers départementaux Jean-François Raynal et Helène Brioix Feuchet pour leur mobilisation !

Merci également aux bénévoles qui se sont généreusement proposés aux côtés de l'équipe municipale pour assurer la distribution ainsi que pour vos nombreux messages de soutien sur notre page Facebook « Ville de Morainvilliers Bures » !

ET POUR TOUS CEUX QUI N'ONT PAS PU RETIRER LEURS MASQUES
(2 par personne pour tous les habitants Adultes et Enfants nés avant 2009),
SACHEZ QU'ILS VOUS ATTENDENT EN MAIRIE AUX HORAIRES D'OUVERTURES HABITUELS sous présentation d'un justificatif de domicile + livret de famille et/ou CNI.

> DES OPÉRATIONS DE SOLIDARITÉ SE SONT MISES EN PLACE SPONTANÉMENT

Des initiatives de solidarité ont été prises par plusieurs habitants pour fabriquer des masques, des visières et même des blouses jetables destinées au personnel hospitalier. Un habitant a fait un don de gel hydroalcoolique à la Mairie, un autre de masques jetables, nous les en remercions très sincèrement. La commune se félicite de toutes ces actions solidaires et a soutenu certaines de ces initiatives (fournitures de matière première, mise à disposition de locaux, participation à la fabrication des blouses).

➔ UN ATELIER SOLIDAIRE DE FABRICATION DE SURBLOUSES DE PROTECTION

La Mairie de Morainvilliers, le Lions club Poissy Pincerais et de nombreux bénévoles de notre village (plus de 30 dont certains élus) se sont associés dès le 20 Avril pour apporter un peu d'aide aux personnels soignants de notre région.

Une équipe particulièrement motivée s'est ainsi installée en un week-end dans la Salle des Loisirs de la mairie afin d'organiser 2 puis 3 lignes de coupe et 1 ligne d'assemblage pour les kits prêts à coudre.

L'atelier de fabrication de surblouses baptisé « Sur Blues Team » a utilisé 2500 mètres linéaires de voilage non-tissé offert par le Crédit Agricole du Pincerais (Merci à son Président Jean Pierre PADEL), sans qui cette opération n'aurait pu avoir lieu. Une vingtaine de couturières en relais à domicile a ainsi pu produire + de 1100 blouses en 3 semaines.

Le résultat significatif est dû à la motivation de toute l'équipe qui s'est réunie et a travaillé dans la bonne humeur et aussi avec le sentiment de se rendre utile en cette période de crise.

L'atelier a ainsi pu livrer et aider : l'hôpital de Becheville, la clinique Montgardé, la clinique de Bazincourt, la clinique de l'Europe, la clinique d'Evecquemont, l'Ehpad Résidence Medicis à Aubergenville, l'Ehpad les Oiseaux à Sartrouville. Tous ces établissements avaient des lits affectés pour le Covid19.

Ces dotations de surblouses ont été complétées par un don de masques FFP2 de la part de la Municipalité à chaque établissement.

➔ LA RECONVERSION DANS LA FABRICATION SOLIDAIRE DE VISIERES DE PROTECTION

Possédant trois imprimantes 3D, la société A.M.E (Ateliers Modernes d'Etalages installés à Ecquevilly) a décidé de stopper la fabrication de ses lettres et pièces de panneaux d'affichage pour se lancer dans la confection de masques écran dès le début de la pandémie.

La matière première de ces protections faciales venant à manquer à cette période, le dirigeant, un Morainvillois solidaire, a sollicité son réseau ainsi que la Mairie de Morainvilliers pour la fourniture de feuilles A4 plexi utiles à la confection. La municipalité a soutenu cette initiative en offrant une centaine de feuilles que nous avions alors en stock en Mairie. Au final, grâce au don de certains habitants également, un don de plus de 500 visières de protection nettoyables a été réalisé par AME dans plusieurs hôpitaux du secteur (Clinique de St Germain en Laye, Hôpital Bichat (Paris 17ème) et Hôpital de la Pitié Salpêtrière (Paris 13ème) et Clinique Montgardé d'Aubergenville).

◄ *Sur cette photo, une équipe de la cellule Covid-19 de l'hôpital de la Pitié Salpetrière de Paris équipée de leurs nouvelles visières.*

Une belle initiative à revivre sur la page facebook de l'entreprise : https://www.facebook.com/AME-engagement-solidaire-Covid-19-100800898249184/

> LA RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DE NOS 4 ÉCOLES DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES AU DÉCONFINEMENT

Dans un timing très serré, et grâce au travail réalisé conjointement avec les directrices des écoles que nous tenons sincèrement à remercier, la commune a mis au point un plan pour réouvrir ses quatre écoles dès le 12 mai au matin, ce qui ne fut pas le cas dans toutes les villes.

En cette période inédite, l'école d'aujourd'hui n'est pas l'école d'hier. En effet, pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles et assurer la sécurité sanitaire de chacun, nous avons mis en place un protocole sanitaire respectant les règles établies par les autorités gouvernementales :

1- Une rentrée progressive

- Seule une partie des élèves en primaire a rejoint le chemin de l'école entre les 12 et 29 mai 2020.
- Chaque école a défini les classes qui devaient reprendre en premier et gérer les élèves prioritaires. 3 critères sont retenus : la profession dite prioritaire des parents (personnel de santé, de l'enseignement…), les difficultés notamment scolaires de l'élève ou l'élève porteur d'un handicap.
- Les élèves non concernés par la date du 12 mai (période 1) reprendront le chemin de l'école à compter du 2 juin (période 2).

Nous rappelons que cette reprise est soumise au volontariat des parents. Aussi, pour recueillir leur décision, nous avons lancé un sondage auprès des familles pour chacune des périodes 1 et 2.

- Pour la période 1 (du 12 au 29 mai 2020), ouverte uniquement aux élèves de certains niveaux et aux élèves prioritaires, un quart des élèves de la commune (soit 25% des effectifs au global) a repris l'école : moins de 10% des élèves à Bures, plus de 35% à Morainvilliers.
- Pour la période 2 (du 2 juin au 3 juillet 2020), ouverte à tous les élèves, 210 des élèves de la commune (soit 58% des effectifs au global) devraient reprendre l'école : 47 % des élèves à Bures, près de 65% à Morainvilliers. (Prévisions après consultation des parents, rentrée non effectuée à la date d'impression).

2- Des effectifs réduits

- 15 élèves maximum par groupe à l'élémentaire ; 10 à l'école maternelle. Des seuils qui peuvent être abaissés.
- Suivant les écoles, certaines ne fonctionnent plus par classe mais par groupes d'élèves, pas forcément du même niveau.
- Selon le nombre de groupes d'élèves, les élèves ont classe de 1 à 4 jours par semaine. Seuls les prioritaires peuvent être accueillis 4 jours.

3- Des organisations repensées

Pour limiter le brassage et les croisements des élèves, plusieurs dispositifs personnalisés à chaque école, sont mis en place :

- Utilisation de plusieurs portes d'entrées et de sorties et/ou organisation des flux de circulation par des marquages au sol.
- Possibilité de décaler les entrées et sorties de quelques minutes si nécessaire pour la période 2.
- Décalage des récréations, divisions des cours
- Pas d'utilisation de matériel collectif, seul le matériel pédagogique peut être utilisé notamment en maternelle. Dans ce cas, il est désinfecté par le personnel après chaque utilisation.

4- Le respect des gestes barrière et des mesures préventives

- La distanciation physique d'1 mètre entre les personnes (enfants et adultes),
- Le lavage des mains plusieurs fois par jour et séchage avec du papier jetable,
- Le port du masque obligatoire par tous les adultes,
- La prise de température obligatoire des enfants par les parents le matin avant d'aller à l'école (conformément au protocole sanitaire, la température de l'enfant doit être inférieure à 37.8°C pour qu'il puisse être accueilli),
- La prise de température obligatoire des adultes par les référents des sites.

5- Le nettoyage et la désinfection des locaux (virucide norme NF EN 14476)

Par les agents, ATSEM de la commune et notre prestataire extérieur :

- Plusieurs fois par jour, les tables, chaises, sols,
- Plusieurs fois par jour, les sanitaires, points de contact (interrupteurs, poignées…).
- Les portes restent ouvertes pour limiter les contacts.

6- La restauration collective

- Elle est assurée depuis le 12 mai, malgré les difficultés d'approvisionnement rencontrées, pour les élèves inscrits avant la fermeture des écoles et présents à l'école durant la journée. Actuellement, des repas froids sont servis.
- Le self-service n'est pas utilisé, les plateaux repas des élèves sont disposés sur les tables avant leur arrivée. Le pain et l'eau sont servis uniquement par les agents.
- Les agents portent plusieurs protections : blouse, sur blouse, charlotte, masque, visière et gants.
- Le nombre d'enfants par table est très limité, notamment sans la présence de protections en plexi pour lesquelles les stocks sont très tendus ; les capacités des restaurants scolaires sont fortement impactées.
- La pause méridienne est certainement le temps le plus long pour les enfants au regard du protocole sanitaire interdisant tout rapprochement, jeux collectifs…
- Les inscriptions sont calées sur le rythme scolaire de chaque enfant.

7- La garderie et le centre de Loisirs gérés par La Licorne

- L'association La Licorne prévoit une réouverture des garderies et centre de loisirs à compter du 2 juin.
- Le service garderie sera ouvert seulement aux enfants déjà inscrits et présents à l'école durant la journée.

Chacun comprend ou comprendra que ces nouvelles conditions bouleversent le fonctionnement et les objectifs de l'école dont le vivre et apprendre ensemble ne pourront se faire dans les mêmes conditions qu'auparavant. Les équipes enseignantes sont engagées et veillent à consolider les apprentissages fondamentaux jusqu'à la fin de l'année et à assurer la continuité pédagogique à distance des enfants qui ne retourneront pas à l'école ou ceux qui y retourneront partiellement.

Merci à toutes les équipes enseignantes pour leur dévouement, merci à l'équipe de l'école élémentaire Suzanne Deutsch de la Meurthe qui a accueilli les enfants prioritaires pendant le confinement.

Outre les équipes enseignantes, sachez que l'équipe municipale, ses agents et services techniques mettent tout en œuvre au quotidien pour que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions possibles malgré le contexte et le protocole sanitaire strict à respecter. Dans cette situation sanitaire exceptionnelle, les services de l'Education Nationale et de la Commune sont pleinement mobilisés. Nous remercions sincèrement les familles pour leur soutien et compréhension des décisions imposées de fait par le protocole sanitaire.

> SOYEZ PRUDENTS, PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES EN CONTINUANT D'APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES CONTRE LE COVID-19 !

La municipalité vous souhaite un bon déconfinement à l'heure où sort ce numéro des Nouvelles. Soyez assurés que toute l'équipe municipale s'adapte au fur et à mesure des informations et des décisions prises par le gouvernement, le préfet, l'inspection académique pour assurer l'accueil des enfants dans nos écoles et assurer la vie du village dans les meilleures conditions possibles. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés régulièrement de toutes nos actions.

Ainsi, nous pouvons malheureusement déjà confirmer l'annulation des activités suivantes jusqu'à l'été : St Jean, Trail, kermesses des écoles.

Toutefois, nous espérons pouvoir maintenir la Brocante de la St Gorgon organisée par l'AFLMB (Associations Fêtes et Loisirs de Morainvilliers-Bures) le dimanche 13 septembre 2020 (modalités d'inscription dans les pages ASSOCIATIONS).

Utilisez un mouchoir à usage unique, jetez-le dans une poubelle fermée et lavez-vous les mains.
Nettoyez régulièrement les objets et appareils que vous touchez (téléphone, poignée de porte).
Sans mouchoir, toussez ou éternuez dans le pli du coude (pas dans vos mains).
1 mètre
Maintenez une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes qui toussent ou qui éternuent.
Evitez de vous toucher le visage, le nez, les yeux et la bouche. Ce sont des portes d'entrée pour les virus et nos mains leurs transports en commun.
15
Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien. En cas de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires, contactez le SAMU (15).
Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000 (appel gratuit)

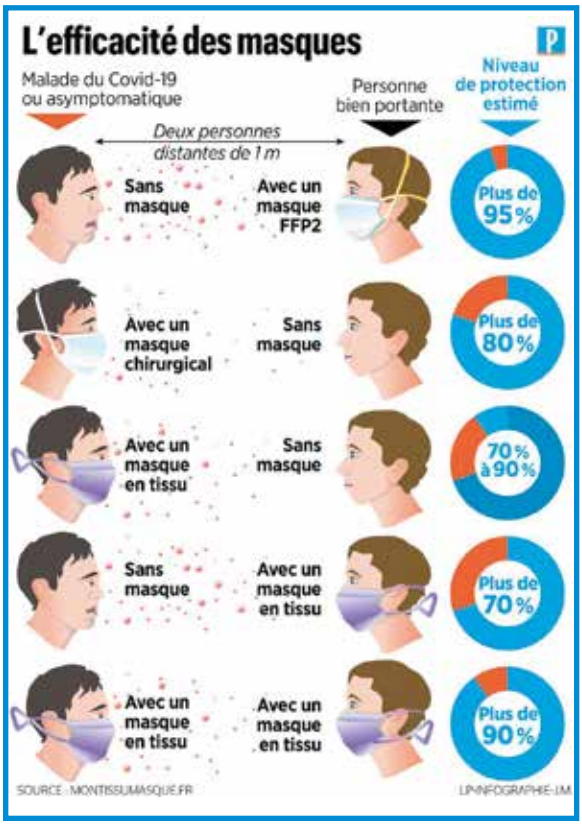
L'efficacité des masques
Malade du Covid-19 ou asymptomatique
Personne bien portante
Niveau de protection estimé
Deux personnes distantes de 1 m
Sans masque
Avec un masque FFP2
Plus de 95 %
Avec un masque chirurgical
Sans masque
Plus de 80 %
Avec un masque en tissu
Sans masque
70 % à 90 %
Sans masque
Avec un masque en tissu
Plus de 70 %
Avec un masque en tissu
Avec un masque en tissu
Plus de 90 %
SOURCE : MONTISSUMASQUE.FR
LP/INFOGRAPHIE-LM

COVID-19
Centre de prélèvement pour dépistage
Dans le cadre de la stratégie de dépistage du COVID-19 vis-à-vis de la population, le Centre hospitalier intercommunal de Meulan - Les Mureaux a ouvert un centre de prélèvement avec tests PCR.
Adresse
Centre Brigitte Gros (rez-de-chaussée)
1 quai Albert 1er - Meulan-en-Yvelines
Horaires d'ouverture
Les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h
Uniquement sur rendez-vous
01 30 22 42 42
(du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)
et sur prescription médicale

Décès

Un dernier hommage…

Deux habitantes de longue date de la commune et que beaucoup d'entre nous ont connu, nous ont quittés ces jours-ci, sans rapport avec le COVID 19.

Madame Brigitte Hattu née Glandaz qui avait choisi Bures comme berceau de sa famille il y a plus de 60 ans où elle habitait rue de l'Hermitage, s'est éteinte le 11 avril dernier. Une cérémonie religieuse a eu lieu le vendredi 17 avril dans la plus stricte intimité imposée par les mesures de confinement. Toutes nos condoléances vont à leurs enfants et petits-enfants.

Madame Jacqueline GRISON née Druais qui demeurait rue de la Bardaury, à Morainvilliers, est décédée dans sa 80ème année le 15 avril. Une cérémonie religieuse a eu lieu samedi 25 avril dans la plus stricte intimité imposée par les mesures de confinement. Toutes nos condoléances et notre soutien vont à ses proches.

Formalités

Inscription restauration scolaire pour la rentrée 2020 à partir du 15 juin 2020

Malgré la situation de crise COVID-19 que nous connaissons actuellement, nous devons anticiper la rentrée prochaine pour organiser au mieux l'accueil des élèves pour la rentrée 2020 ; raison pour laquelle il est impératif de procéder à l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire entre le 15 juin et le 31 juillet 2020 au plus tard.

IMPORTANT

> Aucun règlement n'est à effectuer avant l'émission de la première facture en septembre.

> La facturation tiendra compte du rythme scolaire de l'enfant si la situation sanitaire actuelle et l'organisation pédagogique des écoles étaient encore d'actualité à la rentrée.

Pour inscrire votre enfant à la restauration scolaire (inscription annuelle), il vous suffit de vous rendre en mairie avec les pièces demandées disponibles sur le portail famille dans la rubrique infos pratiques **https://portail.berger-levrault.fr/MairieMorainvilliers78630/accueil** ou via le lien sur le site de la mairie.

> Quels documents sont demandés pour l'inscription en mairie ?

- Une fiche d'inscription ou fiche de vœux à compléter par famille
- Une fiche de sécurité à compléter par enfant
- La présentation des 2 derniers bulletins de salaire, K-Bis ou attestation de Pôle Emploi pour chacun des parents
- La présentation du carnet de santé de l'enfant

> Quels documents sont à consulter ?

- Le règlement intérieur à lire impérativement avant l'inscription
- La charte de bonne conduite

Nous vous rappelons que :

- Chaque inscription doit être renouvelée tous les ans.
- Toute inscription non effectuée avant la rentrée scolaire du 1/09/2020 entraine automatiquement l'application du tarif hors délai pour l'ensemble des repas de la première période conformément au règlement restauration scolaire 2020-2021
- **Si la situation sanitaire actuelle, impliquant le respect strict du protocole sanitaire en vigueur, était encore d'actualité à la rentrée, la commune ne pourrait pas accepter à la restauration scolaire un élève non inscrit.**

Affaires scolaires

Inscription en maternelle ou en CP

A la rentrée 2020/2021, votre enfant rentrera en maternelle ou CP ? **Merci de procéder à son inscription afin que nous puissions préparer au mieux la rentrée :**

- Pour les enfants déjà présents dans les écoles de la commune : avant le 30 juin 2020
- Pour les enfants non présents dans les écoles de la commune : au plus tôt

1/ Téléchargez la fiche d'inscription sur le site de préférence ou retirez-la en mairie
www.morainvilliers-bures.fr / rubrique ACTUALITES

2/ Apportez à la mairie cette fiche avec les documents adéquats :

- livret de famille
- carnet de santé de l'enfant
- justificatif de domicile
- tout autre document que vous jugerez utile.

3/ Une fois muni du dossier d'admission ainsi constitué en mairie, vous inscrivez votre enfant directement à l'école auprès des directeurs ou directrices.

- Ecole élémentaire de Morainvilliers "Suzanne Deutsch de la Meurthe" — Cécile Coupé - Tél. : 09 67 59 30 85
- Ecole maternelle de Morainvilliers "Yves Duteil" — Christelle Martinez - Tél. : 01 39 75 74 29
- Ecole élémentaire de Bures — Pauline Schoeny - Tél. : 01 39 75 78 95
- Ecole maternelle de Bures — Virginie Fougeray - Tél. : 09 67 68 31 70

Vie associative

Réouvertures des bibliothèques BMB

L'association BMB étudie actuellement la réouverture des deux bibliothèques sur la commune.

La Présidente, Marie-Louise Bataille, prévoit en effet de réouvrir les deux bibliothèques au cours de la deuxième semaine de juin, deux fois par semaine, sous réserve d'un nombre suffisant de bénévoles pour assurer ce service sur les deux sites.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les bibliothèques seront organisées pour limiter les contacts ; les horaires seront modifiés notamment à Bures pour les personnes extérieures à l'école. Dans les grandes lignes, voici l'organisation prévue :

- Les adhérents pourront rendre leur(s) livre(s) empruntés avant le confinement. Ces derniers seront mis de côté pendant 5 jours.
- Ils pourront également emprunter de nouveaux livres uniquement en utilisant de préférence la réservation en ligne sur le site de la bibliothèque ou plus rarement, pour les personnes les moins à l'aise avec l'informatique, par téléphone ou par mail. Le retrait se fera en respectant les gestes barrière.
- Aucun adhérent ne pourra rentrer dans la bibliothèque pour choisir un livre dans les rayonnages.

Les adhérents seront informés par mail début juin des modalités précises. Le site en ligne https://bmb.bibli.fr relaiera également l'ensemble des informations pratiques.

Santé

Ouverture du Cabinet Médical dans le Centre de Morainvilliers

La nouvelle Maison médicale provisoirement installée au rez-de-chaussée de l'école élémentaire Suzanne Deutsch de la Meurthe accueille désormais 3 membres du corps médical pour assurer les soins des Morainvillois et des Burois :

- Notre infirmière, **Madame Stéphanie Hohwiller** joignable au **06 30 84 77 05.**
- Notre **médecin généraliste, le Docteur Guesdon** joignable au **01 30 74 35 27** et qui consulte actuellement à distance.
- Notre **nouvel Ostéopathe : Monsieur Edouard Bolen** (1 Photo jointe). Suite au départ annoncé de Madame Natacha Tallet en province, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Bollen, Ostéophathe D. O diplômé du CSO Paris. Il a déjà pratiqué dans un cabinet parisien puis au sein d'un cabinet pluridisciplinaire à Versailles. Ostéopathie adaptée à tous (nourrissons, femmes enceintes, enfants et adultes). Consultation au cabinet sous réserve de la situation liée au Covid-19 et Consultation à domicile.

  Rdv au **07 77 93 38 47** / Par mail : debolen@gmail.com / Ou sur plateforme Doctolib

TRAVAUX EN IMAGES

NOUVEAUX TENNIS, PADEL ET CLUB HOUSE À BURES : C'EST PARTI !

A la suite de l'appel d'offre lancé pour le projet de Terrains de Tennis couverts, Padel et Club House a eu lieu l'ouverture de plis au mois de mars. Grâce à la mobilisation de tous les intervenants sur ce dossier, nous avons pu continuer de le faire avancer en participant à des réunions préparatoires de chantier en visioconférence.

Ainsi, courant avril, les études de réalisations avec leurs plans techniques et les préparatifs de chantier ont eu lieu (le Covid 19 obligeant à mettre en place des précautions spéciales complémentaires).

Les premières interventions ont eu lieu dans les derniers jours d'avril avec le nettoyage de la parcelle et le début du terrassement.

Depuis, un suivi de chantier hebdomadaire est assuré par la commune et la maitrise d'œuvre.

➔ Coût des travaux des **Nouveaux tennis** : 1 415 032€ TTC sans le lot padel (structure et sol : estimé à 30 000€TTC, lot qui doit être relancé car infructueux)

Equipement sportif

Le terrain de football de Bures « confiné » mais rénové !

Les travaux du Stade de football ont été efficaces, aidés par une météo clémente. La surface, praticable depuis fin mars, n'a malheureusement pu être foulée depuis à cause de l'interdiction d'utilisation durant le confinement. Le matériel qui reste à installer n'a pu également être mis en place pour le moment mais tout sera installé pour la rentrée de septembre 2020 :

- remplacement du filet pare-ballon côté Rue de la Fontaine,
- buts à 11 et nouveau pare-ballon côté opposé,
- remplacement d'une paire de buts à 7,
- l'ensemble équipé de filets afin de limiter la dégradation des panneaux de grillage derrière les buts)

Au mois d'octobre, une dernière intervention sur la pelouse devra avoir lieu, elle n'aura aucune conséquence sur l'utilisation. Nous espérons que les utilisateurs sauront respecter l'investissement qui a été réalisé sur cet équipement.

Environnement

Dispositif d'aide à la lutte contre le frelon asiatique

Le conseil municipal, lors de la séance du 3 juin 2019, avait décidé d'attribuer une participation financière aux propriétaires ou occupants d'un lieu privé de la commune devant procéder à la destruction d'un nid de frelons asiatiques situé sur leur propriété.

Cette aide est toujours d'actualité, à hauteur de 50% des frais engagés, et est plafonnée à 150 € par facture. Elle n'est accordée que si la destruction est assurée par une entreprise spécialisée et chartée, dont la liste est transmise par la commune, et sur présentation de la facture acquittée. Classée « danger sanitaire » pour les abeilles domestiques et classée « espèce exotique envahissante » préoccupante, cette espèce représente un réel danger pour la survie des ruchers mais aussi pour celle des autres pollinisateurs menaçant ainsi l'apiculture, l'arboriculture et la biodiversité.

Le frelon asiatique est maintenant installé, il sera très difficile de l'éradiquer, l'objectif est de baisser sa pression négative sur les abeilles et la biodiversité, tout en limitant les risques d'accidents avec la population.

➔ **La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de frelon asiatique. Nous vous remercions donc par avance pour votre vigilance !**

TRAVAUX EN IMAGES

> EMBELLISSEMENT :

L'idée de recouvrir toutes les jardinières en béton de la place de l'église, dans un premier temps, a germé afin d'embellir notre village. Le rendu étant satisfaisant, les autres jardinières de la commune seront progressivement recouvertes de bois.

> RÉFECTION TOITURE :

Le petit bâtiment jouxtant le parking de la place de Bures (ancien vestige des vergers du château) a bénéficié fin avril d'une intervention pour la réfection de sa couverture. Coût des travaux réalisés par l'Entreprise Féron Couverture sise à Médan: : 4 222€ TTC

> CIRCULATION DOUCE :

Aménagement d'une circulation douce Rue de la Bichaille (nouvelle route menant aux nouvelles constructions "Zac des Grands Saules"). Celle-ci permet la liaison avec la circulation douce de la Vallée Maria. Elle est séparée de la voirie par une haie végétale alternée par des arbres à tige. La période de confinement a retardé sa réalisation par l'aménageur Nexity, dans le cadre de ses constructions. Elle s'est terminée courant mai.

>FLEURISSEMENT :

Pendant la durée du confinement, les Services Techniques de la Mairie ont continué d'œuvrer pour l'entretien et la plantation de nos massifs fleuris.

Mesure d'aide spéciale COVID-19

Ile-de-France Mobilités rembourse le Passe Navigo, Navigo Senior et la carte Imagine R

Conformément à l'annonce de Madame Valérie Pécresse, Présidente de la région Ile-de-France, le remboursement pour les abonnés annuels et mensuels du Passe Navigo et cartes Imagine R a débuté ce 20 mai, sur la plateforme dédiée **http://mondedommagementnavigo.fr**

Vie économique

Soutenons les commerçants et les producteurs locaux !

Le confinement a peut-être quelque peu changé vos habitudes de consommation en matière d'alimentation ? La municipalité souhaite plus que jamais soutenir et remercier le tissu local des petits commerçants, Food trucks, producteurs agricoles qui ont tous continué d'assurer leurs services en cette période difficile notamment auprès des habitants de Morainvilliers et Bures. Parfois même en s'adaptant et en proposant la livraison à domicile.

> Ce fut le cas pour les commerçants présents habituellement sur le marché d'Orgeval qui ont proposés leurs produits en livraison sur Morainvilliers-Bures et Orgeval. Aujourd'hui le marché a réouvert et nous vous invitons à leur rendre visite !

Poissonnier - Bruno BESSIERES • 06 15 97 75 00

Fruits et légumes - Aladin SAYADI • 07 61 18 72 62

Fromager - Stéphane LEROY • 06.09.95.27.43 • leroydufromage@gmail.com

Rôtisserie Belle Flamme • 06.19.75.94.12

A prendre à la ferme directement : **La ferme de Marcault • Valérie et Eric JOUANNY • Producteurs de fruits et légumes**
Paniers de fruits et légumes à 15€
28, Rue Saint-Antoine – 78920 ECQUEVILLY • **06 12 12 54 44**

> LES AGRICULTEURS LOCAUX VOUS FOURNISSENT DES FRUITS ET LÉGUMES

Vous pourrez trouver des légumes et des fruits soit en distribution directe dans des casiers, soit vous pourrez téléphoner et ensuite aller sur place et récupérer votre commande ou être livré directement chez vous.

Actuellement à notre connaissance ;

Sur Morainvilliers :

- **Mr Nantois Philippe** situé 23 grande rue vous **trouverez un distributeur automatique** (prévoyez des espèces pas de CB)

Sur Ecquevilly :

- **La Ferme du clos du bassin** située sur la RD113 dispose aussi d'un distributeur automatique • **06 87 10 34 57** PS : Actuellement nous ne savons pas si, il livre ou si vous pouvez vous y rendre (si quelqu'un a cette info qu'il nous le dise sur notre adresse mails.
- **Le Panier de la ferme situé au chemin de la Muette** • Depuis le 27 mai, la boutique a réouvert dans le respect des gestes barrières. Les clients sont invités à porter un masque de protection. http://www.lepanierdelaferme.fr/ • contact@lepanierdelaferme.fr - Philippe : **06 16 70 21 39**

Sur Orgeval :

- **Maison Paulmier** située au 2519 route Royale • http://www.maisonpaulmier.fr/ • **01 39 75 65 18**
- **Maison Bourgeois** située route des bergeries
  https://maisonbourgeois.pagesperso-orange.fr/MaisonBourgeois/Bienvenue.html
  Le magasin est ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h30 sans interruption

Sur les Alluets le Roi :

- **La Maison Gaillard** située 110 Route Royale

La boutique est ouverte du lundi au vendredi : 14h30 – 18h30 et le samedi : 9h30 – 12h30 / 14h30 – 18h30
http://www.maisongaillard.fr/presentationv2/index.php?option=com_content&task=view&id=2 • 01 39 75 95 65

Suite en page 24

Suite de la page 23

> LES CAMIONS ITINÉRANTS

- **Le Food truck pizza CROC HAPPY** le mardi soir sur Bures et le vendredi soir sur Morainvilliers
  https://www.facebook.com/Crochappy78/?tn-str=k*F
  06 11 49 19 27

- **Le camion Traiteur Charcuterie/Boucherie** le vendredi sur commande sur la commune
  Société **CHARCUTERIE Maison DOUSSAINT**
  46 Rue d'Adhémar – 78740 Evecquemont
  01 34 74 08 71 / **06 03 84 05 84**

Animations

Indian Forest Yvelines a réouvert ses portes

Depuis le week-end de l'ascension, le parc d'aventures accrobranches Indian Forest Yvelines situé à Morainvilliers derrière les Services Techniques de la Mairie a réouvert ses portes.

Profitez donc enfin d'activités en plein air et en famille à deux pas de chez vous. Et pour recevoir ses clients dans les meilleures conditions, un protocole sanitaire est mis en place.

Rendez-vous pour plus de détail sur **https://www.indian-forest-yvelines.com**

Communiqué de la Direction départementale des Finances Publiques

Ouverture de la campagne de déclaration des revenus de 2019

Le calendrier de dépôt des déclarations est adapté au contexte sanitaire en laissant plus de temps aux contribuables pour déclarer leurs revenus tout en permettant aux Français de bénéficier de leurs avis d'imposition en temps et en heure. Conformément aux consignes du Gouvernement en matière de lutte contre la propagation du COVID-19, les Centres des Finances Publiques des Yvelines n'accueilleront pas de public pendant la période de confinement. Les contribuables sont invités à privilégier la télédéclaration de leurs revenus et les contacts à distance avec l'administration fiscale par messagerie sécurisée sur le site impot.gouv.fr ou par téléphone (en contactant le numéro national 0809 401 401). La Direction départementale des Finances publiques se mobilise pour accompagner au mieux les contribuables pendant cette période déclarative.

> Déclarer ses revenus sera encore plus simple avec l'arrivée la déclaration automatique

Cette année, une nouvelle étape est franchie pour simplifier la vie des usagers avec la déclaration automatique « pour déclarer, il suffit de vérifier ». Près de 60 % des 789 000 foyers fiscaux yvelinois seront directement informés par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qu'ils sont concernés par la déclaration automatique. Ils auront à vérifier les informations pré-remplies par l'administration fiscale. Si celles-ci sont considérées comme correctes et exhaustives par les usagers, elles seront automatiquement validées sans action particulière de leur part et serviront à calculer leur impôt. Dans le cas contraire, une déclaration (en ligne ou papier) doit être déposée selon les modalités habituelles.

> Le prélèvement à la source, un outil pour faire face à la crise

Grâce au prélèvement à la source (PAS), l'impôt sur le revenu s'adapte en temps réel à la situation des contribuables. Ils peuvent à tout moment modifier leur taux de prélèvement à la source à partir du service «Gérer mon prélèvement à la source» de leur espace fiscal particulier, accessible sur le site impots.gouv.fr. Ils peuvent également reporter ou supprimer des acomptes. A noter : si vous avez effectué une demande de modification de votre taux de prélèvement à la source suite à la crise sanitaire, du fait d'une chute de revenus ou de la mise en place du chômage partiel dans votre entreprise, c'est bien ce taux qui prévaut jusqu'à la fin de l'année. La déclaration de revenus n'aura aucune incidence, le taux qui sera communiqué sur votre avis sera indicatif.

> Rappel du calendrier disponible sur le site impots.gouv.fr Accueil>Particulier>Consulter votre calendrier fiscal

Réception des déclarations papier : uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2019 .....Du 20 avril 2020 à mi mai (selon service postal)

Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur impots.gouv.fr..... lundi 20 avril 2020

Date limite de souscription des déclarations en ligne pour le département des Yvelines ..... jeudi 11 juin 2020

Pour les déclarants papier, date limite de dépôt des déclarations ..... vendredi 12 juin 2020

Pour plus d'information :

https://www.impots.gouv.fr/portail/covid-19-particulier-fermeture-des-services

Petite Annonce

GARDE D'ENFANTS

> **Assistante maternelle** agréée en pavillon sur Morainvilliers **dispose d'une place pour la rentrée 2020/2021 pour un bébé ou un enfant non scolarisé** sur 5 jours par semaine de 9 à 10 heures par jour. Merci de me contacter au **06 27 84 59 03**.

Le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Yvelines met en place à partir du 6 mai en partenariat avec Seine-et-Yvelines Numérique et Yvelines Le Département un nouveau concept appelé

"1 jour 1 défi"

Nous proposons tous les jours du lundi au vendredi sur la chaîne YouTube du CDSMR78 des défis sportifs qui s'adressent à tous.

Ce format original et court a pour but de motiver le plus de personnes possible à pratiquer une activité physique à la maison, et de défier sa famille et ses amis, même à distance.

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous présente le dispositif en détail. Ces séances sont entièrement gratuites et accessibles à partir de divers supports : ordinateurs, smartphones ou tablettes numériques.

https://www.youtube.com/watch?v=RV7uNKnC9_c&t=4s

N'hésitez pas à partager.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Sportivement.

L'équipe du CDSMR78

Samy Wolff

Agent de développement

Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Yvelines

Place du 8 mai, 78760 Jouars-Pontchartrain

06 85 61 23 81 - 01 34 89 93 22

www.cdsmr78.fr

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Morainvilliers - Bures

ASSOCIATION FETES et LOISIRS de
MORAINVILLIERS-BURES

30ème Brocante de la St Gorgon

Dimanche 13 septembre 2020

Deux permanences d'inscriptions se tiendront en mairie les :
Vendredi 26 juin de 19h00 à 20h30
Vendredi 4 septembre de 19h00 à 20h30

QUELQUE SOIT LE MODE D'INSCRIPTION (par bulletin ou lors des permanences), NOUS NE GARANTISSONS PAS VOTRE SOUHAIT D'EMPLACEMENT A UN ENDROIT PRÉCIS

Bulletin à retourner en Mairie, avant le 8 septembre 2020, date de clôture des inscriptions

✂----------

Bulletin d'inscription

NOM : …….. **PRENOM** :……

Adresse : …….....

Code postal : ……..**Ville** :……..**Téléphone** :……

Pièce d'identité présentée : ……**N°** : ……**Lieu de naissance** :…..……

N° d'inscription au registre du commerce pour les professionnels : ……

Objets mis en vente (vaisselle, meubles, jouets, etc…) : ……
……

Habitants de Morainvilliers-Bures **10€ les deux mètres** ☐
Extérieurs à la commune ou Professionnels **15€ les deux mètres** ☐

Pour les inscriptions en famille ou entre amis, merci de glisser le(s) bulletin(s) et le(s) règlement(s) dans la même enveloppe

JE RÉSERVE …….. METRES, SOIT UN MONTANT DE …… €

Souhait d'emplacement, (selon les possibilités et sans garantie d'acceptation) :

……

Lors de l'inscription, merci de joindre **OBLIGATOIREMENT** les documents cités dans le règlement (au verso) à savoir : **photocopie de votre carte d'identité (recto verso),** ou permis de conduire, passeport, un **chèque libellé à l'ordre du** ***régisseur des recettes de Morainvilliers, (Selon la nouvelle règlementation en vigueur, les paiements en espèce ne sont plus acceptés)*** , une **autorisation parentale pour les mineurs.**
En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance du règlement (au verso) et d'en accepter les termes.

Date : **Signature :**

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

ASSOCIATION FETES et LOISIRS de MORAINVILLIERS-BURES

Règlement

Article 1
La brocante de la Saint Gorgon est organisée par l'Association Fêtes et Loisirs de Morainvilliers-Bures (A.F.L.M.B.)

Article 2
Les inscriptions débuteront à la parution des **Nouvelles de MAI, dans lesquelles un bulletin d'inscription sera joint.**

- Deux permanences d'inscriptions se tiendront les **26 juin et 4 septembre 2020 de 19h00 à 20h30,** en mairie.
- Quelque soit le mode d'inscription (par bulletin ou lors des permanences) l'organisation NE PEUT GARANTIR L'EMPLACEMENT EVENTUELLEMENT PRÉCISÉ ou DEMANDÉ.

Article 3
Toute inscription devra être accompagnée :

- **De la photocopie d'une pièce d'identité** (Carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)
- **Du bulletin d'inscription dûment complété et signé**, attestant ainsi l'acceptation du présent règlement.
- **D'un chèque libellé à l'ordre du « régisseur des recettes de Morainvilliers »** et correspondant exactement au nombre de mètres réservés. ***Selon la nouvelle règlementation en vigueur, les paiements en espèce ne sont plus acceptés.***

SANS LA TOTALITÉ DES DOCUMENTS, L'INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDÉE.

Article 4
Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5
Les exposants s'installent entre 6h00 et 8 h00.
Les véhicules ne peuvent plus circuler sur la Brocante après 8h00.
La fin de la brocante est prévue à 18h00.

Article 6
Pendant le déchargement et le chargement, les exposants doivent respecter les consignes des placiers. Les exposants devront laisser les emplacements propres. Un sac poubelle, remis à chaque exposant en début de journée, devra être déposé aux endroits désignés par les organisateurs.

Article 7
Les exposants ne doivent pas :

- enfreindre les interdictions
- céder l'autorisation qui leur est consentie à titre personnel et individuel
- encombrer les voies de circulation prévue pour les secours.

La gendarmerie pourra contrôler votre justificatif d'emplacement ainsi que la liste des objets exposés.

Article 8
La vente d'alimentation et de boisson est strictement réservée à l'organisateur, l' A.F.L.M.B.
Article 9
Si les autorités responsables venaient à annuler la Brocante à cause de la Pandémie du covid 19, vous nous autorisez à détruire votre chèque pour le paiement de votre inscription.

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

IDFO : journée du 7 mars 2020 : une nouvelle action des Lions en faveur de l'environnement avec un large soutien des conseils départementaux et des municipalités

«Si les actions de nettoyage sont parfois un peu déconcertantes parce que des «citoyens» continuent à déverser des tonnes de détritus dans la nature, nous devons continuer à les organiser et à rassembler toujours plus de monde sur les sites pour « montrer l'exemple ». Nous avons choisi, en complément de cette action de nettoyage, de développer en partenariat avec les mairies et les associations locales, des ateliers à visée pédagogique qui sont de nature à faire évoluer les comportements individuels et collectifs. Cette double action peut être organisée plusieurs fois dans l'année. » *Les organisateurs de ces actions.*

Club Poissy Doyen : Philippe PRINGERE

Près de 130 personnes dont 20 Lions se sont répartis sur 3 ateliers (maladie de Lyme par Gilles CARINATO (Lions Club Poissy Doyen) ; l'histoire de la forêt de Saint Germain en Laye par Olivier DELAS (Lions Club Poissy Doyen) et tri sélectif. Elles ont ensuite rejoint le parc de la Charmille et l'ancienne voie ferrée pour effectuer un «grand nettoyage de la nature».

Des membres des associations des quartiers de Poissy ; de L'Institut Médico-Educatif *Les Glycines* de Saint Germain en Laye ; du Club de rugby de Poissy ; des élus de la ville de Poissy, dont Mr le Maire, et de nombreux bénévoles venant de Poissy et de la région, ont participé activement à cette journée du Défi pour l'environnement.

La collecte d'une centaine de sacs de 120 litres a été suivie de travaux pratiques de mise des déchets en conteneurs par l'association « Odyssée pour la terre »- https://www.ville-poissy.fr/index.php/infos-generales/2809-association-odyssee-pour-la-terre-dechets-nous-sommes-tous-concernes.html-

Cette journée s'est terminée par une remise de diplômes aux enfants et adolescents par le président des lions club de Poissy Doyen : François CONTE et par un goûter très apprécié !

Club Versailles Ményanthes : Eliane MASSELIN : un vrai succès avec la participation de jeunes lycéens, d'une association « des amis des forêts » et de Lions de clubs alentours.

Une action de « nettoyage de printemps" : avec notamment monsieur Tanguy de Miscault, jeune lycéen très investi, et d'une équipe de bénévoles autour de lui.

Le « désespoir » des ramasseurs: "Comment gérer ces ordures qui encombrent les pistes cyclables?" et plus tard : "il en reste encore!" Sur la D10 le groupe chargé de la portion de 2Km jusque St Cyr n'a même pas pu atteindre le parking de la gare, réputé très sale, il a manqué de temps!

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Total Participants	Individuels	Lions	Assoc/Mairie/lycée	NB de sacs 150l	Bennes de 660 litres
52	23	10	19	34	5

Avec des animations :

- **D10** : une initiation au tri, au recyclage, au compostage présentée par deux jeunes étudiantes en Licence de Marketing Ethique.

- **D185** : une présentation de notre rapport à la forêt et des soins que nous lui devons par avec "Les amis des forêts de Versailles et Fausse-Repose».

Le bonheur de tout le monde : le temps clément, la certitude d'être utile, la remise de diplômes et le pot de l'amitié…

Club de Neauphle le Château : Jean-Pierre JULLIEN

Notre opération de nettoyage de la nature a regroupé 12 Lions et 6 bénévoles dont notre Maire. *Le terrain était boueux malgré un relatif soleil. Nous avons côtoyé des canards heureux d'être dans les fossés plein d'eau… et avons ramassé toujours autant d'ordures soit une demi-tonne en quelques heures. Nous sommes très heureux d'avoir réalisé une nouvelle fois cette action.*

Club de Poissy Pincerais : Jean Raymond Layreau (Chargé de mission environnement IDFO et animateur des actions)

Nous nous sommes centrés sur le nettoyage de la Nature et étions une cinquantaine pour les deux sites organisés autour d'Orgeval (environ 8 km) avec 2 associations de marcheurs ; des demandeurs d'asile de Mezy-sur - seine (association Aurore : https://www.aurore.asso.fr/nos-metiers/accueil-des-refugies-et-demandeurs-dasile), une dizaine de Lions et épouses, une partie du conseil municipal de Morainvilliers et des bénévoles non répertoriés.

Nous avons ramassé plus de 100 sacs avec toujours autant de détritus variés: pièces automobile, détritus de constructions, une déchetterie sauvage, un monceau de vieux habits dans des sacs pourris etc…

Tous ces détritus ont été ramassés le soir par les équipes du Conseil Départemental.

Merci au Conseil départemental qui avait pris les mesures nécessaires pour que la vitesse soit limitée sur les sites pour sécuriser le parcours.

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Club Conflans Montjoie : Joseph CADO : des ateliers pédagogiques pour tous très attractifs..

- **Triel sur Seine.**

Malgré les entretiens préalables conduits avec la municipalité et avec l'association « Triel Environnement » avec laquelle nous avons liées d'excellentes relations, les bénévoles n'étaient pas au rendez-vous ce samedi 7 mars pour « le nettoyage de printemps » …mais la poignée de présents a œuvré avec beaucoup d'enthousiasme sur la RD 190. En quelques heures ils ont récupéré cinq sacs volumineux et quelques encombrants pris en charge ensuite par un organisme du département. La date du 7 mars choisie en fonction des élections municipales, était certainement un peu trop tôt dans l'année.

- **Carrières sous Poissy.**

Cette année, la préférence s'est portée sur une ballade pédagogique au sein du parc du *Peuple de l'Herbe*. Elle a porté ses fruits, puisque de nombreux adultes et enfants sont venus se sont livrer à cet exercice. Sept sacs ont été collectés.
La municipalité avait mis à notre disposition pinces, des paires de gants et sacs plastiques.

L'expérience, initiée l'an dernier, consistant en des ateliers pédagogiques au sein du *Quartier des fleurs*, a été reconduite et réalisée dans le *Quartier des oiseaux*. Son succès a été important puisque 170 jeunes visiteurs ont parcouru l'espace et manifesté un vif intérêt aux animations proposées sur les stands : **présentation du livre de Marc Crés sur les arbres et forêts des régions de France** avec des explications sur la nécessité d'agir en faveur de nos forêts ; la Bande dessinée « génération Lions » pour mieux connaitre les Lions et leurs actions - des ateliers sur **les bienfaits des plantes sur la santé** ; avec l'association «Le relais» **sur la collecte et le recyclage de vêtements**; avec la « mini ferme d'Ecancourt » qui propose **des expériences en vue de faire évoluer les comportements des actuels et futurs citoyens sur l'écologie et le développement durable** : expérimenter, éveiller la curiosité, et favoriser l'autonomie des enfants, jeunes ou adultes. ; sur l'entretien des espaces verts ; le recyclage des déchets etc.

L'atelier « **Repair café** » organisé durant toute la journée au sein du Château Ephémère et animé par de très nombreux bénévoles, a permis aux 356 kg d'objets ou de matériels divers proposés par 90 personnes (électro-ménager, informatique, etc.) de voir leur usage prolongé plutôt que de rejoindre une déchetterie.

<u>Conclusion</u> : une belle ambiance, des partages avec des bénévoles de tout âge et des membres d'associations intéressés par cet élan organisé en faveur de la nature.

Le nouveau «défi pour l'environnement» est celui que lancent tous les Lions de France : faire évoluer les comportements vis-à-vis de la nature en commençant par soi ; puis pourquoi pas, organiser des conférences, des ateliers à l'instar d'Eliane ; Philippe ; Joseph …en collaboration avec les conseils départementaux et les mairies, qui reconnaissent le sérieux des Lions et leur engagement notamment vis-à-vis de l'environnement. Les associations qui rejoignent les lions sur le terrain, sont également très fières de servir « sous le label des Lions»…

Thérèse Moinet : EMS IDFO - moinet.therese@wanadoo.fr

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Retrouvez-nous ou écrivez-nous sur :

1. www.morainvilliers-bures.fr
2. accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr
3. **https://www.facebook.com/villedemorainvilliersbures**

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.